



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – trois, le 17 juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 17 juillet 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emile BUCH, Maire.

Présents : Emile BUCH, Lucie BALMET, Marijane GEISSLER, Valérie CHALLON, Michel MARTOIA, Patrick GUIGNIER, Dominique PICAVEZ, Frédéric MAUGIRON, Michel PLEUCHOT

Excusés : Michel JEANNIN, pouvoir donné à Michel MARTOIA
Philippe LUYAT, pouvoir donné à Dominique PICAVEZ
Elodie JODAR, pouvoir donné à Valérie CHALLON
Valérie ESCOFFIER, pouvoir donné à Marijane GEISSLER
Nathalie COLONEL, pouvoir donné à Lucie BALMET
Sandrine BOSCARO, excusée

Nombre de suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° D_02_17072023

Objet : Convention d'occupation du domaine public 2023-2024 – Espace Claire CHARLES – Association « Mains Agiles »

Monsieur le Maire rappelle que l'association « Mains Agiles » était hébergée depuis l'année 2016 dans la salle du Conseil municipal et qu'elle est accueillie depuis 2020 dans les locaux de l'espace Claire Charles.

Il explique que cette association participe notamment activement à la décoration des tables pour le repas des anciens. L'occupation a lieu le lundi soir.

L'association sollicitant le renouvellement de cette convention, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de convenir d'une nouvelle convention d'occupation des locaux avec Mains Agiles pour l'année scolaire 2023-2024 dans les mêmes termes que la précédente.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

Autorise le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec « Mains Agiles » pour l'occupation de l'espace Claire Charles (salles + placard Nord + sanitaires), année 2023-2024.

Dit que la convention d'occupation est établie à titre gratuit pour l'année 2023-2024.

La convention sera annexée à la présente délibération.

*Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication à la mairie
le 18 juillet 2023.
Le Maire, Emile BUCH.*



Le Maire,
Emile BUCH

